

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°88-2021-061

PUBLIÉ LE 4 MAI 2021

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques des Vosges /**

88-2021-05-03-00004 - Délégation de signature accordée à divers agents du  
Centre des Finances Publiques de Vittel (3 pages)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques des Vosges

88-2021-05-03-00004

Délégation de signature accordée à divers agents  
du Centre des Finances Publiques de Vittel



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

**Direction départementale  
des Finances publiques des Vosges**

25 rue Antoine Hurault  
88000 EPINAL  
Téléphone : 03 29 69 25 00  
Mél. : ddvip88@dgfip.finances.gouv.fr

---

---

Objet : Délégation de signature du Centre des Finances Publiques de VITTEL

Le comptable, responsable de la trésorerie de VITTEL,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1er :** Délégation générale est donnée à **Melle LEYENDECKER AMELIE**, adjoint au responsable de service à l'effet :

- d'opérer les recettes et les dépenses,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer tous actes d'administration et de gestion de la trésorerie.
- de signer, pour l'action en recouvrement les décisions de remise gracieuse de frais de poursuite sans limite de montant
- de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans limite de montant
- de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances

**Article 2 :** Délégation générale est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet :

- d'opérer les recettes et les dépenses,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer tous actes d'administration et de gestion de la trésorerie.

<b>NOM Prénom</b>	
LEYENDECKER AMELIE	INSPECTEUR
LEGER JEAN PIERRE	CONTROLEUR PRINCIPAL
CHRETIEN SIMONE	CONTROLEUR
GERARD SANDRINE	CONTROLEUR
DORMOIS ANNE	AAP
SOYER RACHEL	AAP

**Article 3 :** Pour l'action en recouvrement, délégation spéciale est donnée, à l'effet de signer :

- 1°) les décisions de remise gracieuse de frais de poursuite, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
LEYENDECKER AMELIE	INSPECTEUR	ILLIMITEE
LEGER JEAN PIERRE	CONTROLEUR PRINCIPAL	ILLIMITEE
CHRETIEN SIMONE	CONTROLEUR	ILLIMITEE
GERARD SANDRINE	CONTROLEUR	ILLIMITEE
DORMOIS ANNE	AAP	5000€
SOYER RACHEL	AAP	5000€

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
LEYENDECKER AMELIE	INSPECTEUR	ILLIMITEE	ILLIMITEE
LEGER JEAN PIERRE	CONTROLEUR PRINCIPAL	ILLIMITEE	ILLIMITEE
CHRETIEN SIMONE	CONTROLEUR	ILLIMITEE	ILLIMITEE
GERARD SANDRINE	CONTROLEUR	ILLIMITEE	ILLIMITEE
DORMOIS ANNE	AAP	12 mois	10000€
SOYER RACHEL	AAP	12 mois	10000€

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, aux agents désignés ci-après :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Actes autorisés</b>
LEYENDECKER AMELIE	INSPECTEUR	Tous actes
LEGER JEAN PIERRE	CONTROLEUR PRINCIPAL	Tous actes
CHRETIEN SIMONE	CONTROLEUR	Tous actes
GERARD SANDRINE	CONTROLEUR	Tous actes

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Vosges.

Fait à VITTEL , le 03/05/2021

Le comptable de VITTEL

Sébastien DOUILLET  
Inspecteur Divisionnaire